

COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-06-03022025

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 février à 18H
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 01/09/2025
Reçu en préfecture le 01/09/2025
Publié le
ID : 026-212601058-20250203-DEL_06_03022025-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
BERTRAND Paulette	X				Date de convocation : 27/01/2025 Secrétaire de séance : JL FORSANS
CONIL Denis	X				
FORSANS Jean-Louis	X				
LEJEUNE Jacqueline	X				
MORIN Joséphine	X				
RIDEL Sandrine	X				
ROCHAS Yannis		X		D CONIL	

Objet : échanges chemin du Théron

Le Maire rappelle que concernant le chemin du Théron, un document d'arpentage a été établi en 1995.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les échanges à venir entre Madame Yolaine GARAIX (parcelle A 966) et la commune
- **AUTORISE** le Maire à faire venir un géomètre
- **DECIDE** que les frais de géomètres seront à la charge de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier.

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Louis FORSANS

Le Maire
Denis CONIL



Résultat du vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-06-03022025

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 février à 18H
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 01/09/2025

Reçu en préfecture le 01/09/2025

Publié le

ID : 026-212601058-20250203-DEL_06_03022025-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
BERTRAND Paulette	X				Date de convocation : 27/01/2025 Secrétaire de séance : JL FORSANS
CONIL Denis	X				
FORSANS Jean-Louis	X				
LEJEUNE Jacqueline	X				
MORIN Joséphine	X				
RIDEL Sandrine	X				
ROCHAS Yannis		X		D CONIL	

Objet : échanges chemin du Théron

Le Maire rappelle que concernant le chemin du Théron, un document d'arpentage a été établi en 1995.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les échanges à venir entre Madame Yolaine GARAIX (parcelle A 966) et la commune
- **AUTORISE** le Maire à faire venir un géomètre
- **DECIDE** que les frais de géomètres seront à la charge de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier.

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Denis CONIL

Le secrétaire de séance
Jean-Louis FORSANS



Résultat du vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0